



## BOURSE DE RECHERCHE

Appel à candidatures 2024

« Risques et catastrophes d'origine naturelle : penser et  
affronter les désastres »

avec le soutien de la Fondation de France



# Présentation

---

La **Fondation Croix-Rouge française** est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée au soutien à la recherche en sciences humaines et sociales. Son objectif est de contribuer à améliorer l'action dans les secteurs humanitaire et social, en finançant et en accompagnant des projets de recherche, en France et dans le monde, et en développant des collaborations avec les institutions académiques.

La Fondation soutient des chercheurs francophones indépendants par l'attribution de bourses de recherche sur appels à candidatures, et les accompagne depuis la conception de leur projet de recherche, en lien avec les besoins et analyses des acteurs de terrain, jusqu'à la mise en valeur de leurs travaux et la promotion de leurs idées. Ces appels portent sur les **thématiques de recherche** et les **territoires francophones** suivants.



## Santé et épidémies

Comprendre les situations et besoins sanitaires des populations, prendre en compte les dimensions socioculturelles de l'accès aux soins.



## Migrations et déplacements

Mieux cerner l'origine et les sources de migrations, les stratégies et vécus des exilés, et la pertinence de la réponse humanitaire.



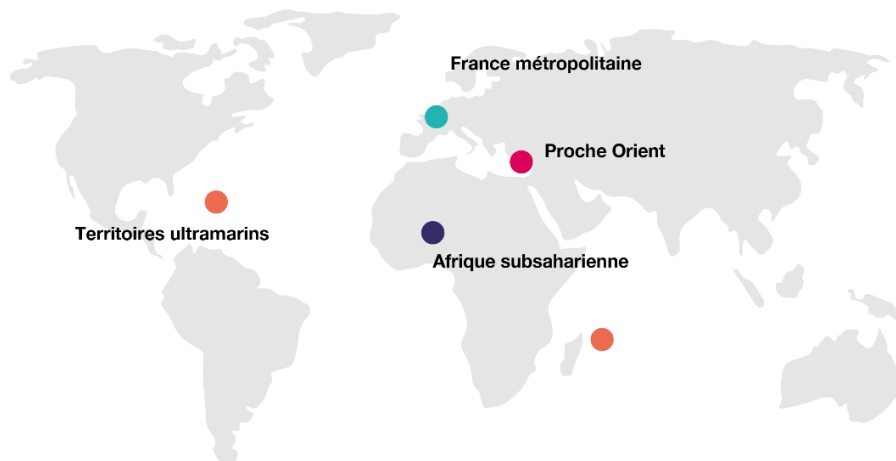
## Risques et catastrophes

Étudier les causes de fragilité des populations, la pertinence de leur préparation, leur perception des risques ainsi que les réponses humanitaires innovantes expérimentées.



## Une thématique transversale : la transition humanitaire

Anticiper et répondre aux enjeux liés aux mutations que connaît actuellement le secteur humanitaire, dans le but d'étudier ces changements majeurs dans les modèles opérationnels, les nouveaux partenariats, ou encore la reconfiguration du rôle des acteurs.



## **Appel « Risques et catastrophes d'origine naturelle : penser et affronter les désastres » avec le soutien de la Fondation de France**

Initiative dédiée à la recherche dans les champs de l'action humanitaire et de l'action sociale, la Fondation Croix-Rouge française porte la volonté de la Croix-Rouge française de s'engager dans un effort d'analyse des fragilités et des réponses des acteurs, d'anticipation des besoins des populations vulnérables en France, en Afrique et au Moyen-Orient, et d'accompagnement de nouveaux modèles opérationnels.

A ce titre, la Fondation Croix-Rouge française a décidé de s'associer à la **Fondation de France** pour lancer un appel à candidatures pour **deux bourses de recherche individuelles de 12 mois** sur le thème des risques et catastrophes d'origine naturelle.

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France réunit donateurs, fondateurs, bénévoles et porteurs de projet sur tous les territoires. Sa valeur ajoutée : aider chacun à agir le plus efficacement possible dans les domaines d'intérêt général qui lui tiennent à cœur. Avec l'ambition de construire des solutions utiles, concrètes et durables qui font avancer la société.

La recherche en sciences humaines et sociales, à partir des différentes perspectives développées dans l'étude des catastrophes et des risques, a la capacité d'apporter des éclairages importants sur ces situations, à la fois sur ce qui les cause, en analysant les facteurs de vulnérabilité des sociétés touchées, mais aussi sur ce qu'elles produisent, avec l'analyse des réponses apportées et des transformations sociales qu'elles induisent. En outre les sciences humaines et sociales, en étudiant la façon dont les risques et les catastrophes sont anticipés, pris en charge et interprétés par les différents acteurs en présence, peuvent apporter des éléments de réflexion et de recommandation pour le secteur de la solidarité, afin de mieux adapter les programmes mis en place en réponse aux besoins locaux.

### **Thématique et zone géographique de recherche**

---

Nous assistons depuis plusieurs décennies à une augmentation importante du nombre de catastrophes, c'est-à-dire de « graves perturbations qui affectent une communauté et qui dépassent sa capacité à pouvoir y faire face »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2020) *Politique relative à la gestion des risques de catastrophe de la prévention à l'intervention et au relèvement*, Genève, 8 p. [https://www.ifrc.org/sites/default/files/2021-07/20210302\\_IFRC-DRM-FR%5B1%5D.pdf](https://www.ifrc.org/sites/default/files/2021-07/20210302_IFRC-DRM-FR%5B1%5D.pdf)

En effet, le nombre annuel moyen de catastrophes d'origine naturelle mesuré entre 1997 et 2017 est deux fois plus important qu'entre 1978 et 1997<sup>2</sup>. Chaque année, en moyenne, les catastrophes d'origine naturelle touchent 199 millions de personnes, causent 67 000 décès et font plonger 26 millions de personnes dans la pauvreté, selon le Centre de surveillance des déplacements internes (IDMC). Cette tendance à l'augmentation importante du nombre de catastrophes se confirme et semble même s'accroître pour la décennie à venir<sup>3</sup>. De multiples facteurs sont en cause dans cette évolution : la croissance des populations, l'urbanisation, les changements d'utilisation des terres, mais également les changements climatiques.

Selon le *World Disasters Report 2022*, publié par la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)<sup>4</sup>, le nombre de catastrophes déclenchées par des risques naturels ne cesse d'augmenter chaque année. La base de données internationale sur les catastrophes de la FICR (EM-DAT<sup>5</sup>), fait état de 332 catastrophes en 2020, 378 en 2021 et 387 en 2022<sup>6</sup>.

Toujours selon le dernier rapport de la FICR, le changement climatique entraîne une augmentation spectaculaire de la proportion de catastrophes annuelles imputables au climat et aux conditions météorologiques extrêmes, passant de 76 % dans les années 2000 à 83 % dans les années 2010<sup>7</sup>.

Cela est confirmé par le rapport du GIEC de 2022<sup>8</sup>, qui fait état d'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les vagues de chaleur, les fortes précipitations et les sécheresses. Il en résulte une augmentation des décès liés à la chaleur, des zones brûlées par les incendies de forêt et des effets néfastes des cyclones tropicaux, tous attribués au changement climatique anthropique<sup>9</sup>.

Ce phénomène s'accompagne d'un risque accru d'épidémies, dont le COVID-19 est l'exemple le plus frappant<sup>10</sup>. La pandémie de Covid-19 constitue, presque à tous égards, la plus grande catastrophe depuis 70 ans<sup>11</sup>. Il est confirmé que plus de 6,5 millions de personnes en sont décédées en moins de trois ans – soit, selon les estimations les plus prudentes de l'OMS, 1 personne sur 1 000 –, un ordre de grandeur

---

<sup>2</sup> Centre for Research on the Epidemiology of Disasters, « Economic Losses, Poverty & Disasters, 1998-2017 », 2018.

<sup>3</sup> IFRC Secretariat DRR & Climate Action Strategy Paper, 2019-2020.

<sup>4</sup> Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2022) *World disaster report 2022*, Genève, 264 p. [https://www.ifrc.org/sites/default/files/2023-03/2022\\_IFRC-WDR\\_EN.0.pdf](https://www.ifrc.org/sites/default/files/2023-03/2022_IFRC-WDR_EN.0.pdf)

<sup>5</sup> <https://www.emdat.be/>

<sup>6</sup> Centre for Research on the Epidemiology of Disasters (2023) *2022 Disasters in numbers: Climate in action* [https://www.cred.be/sites/default/files/2022\\_EMDAT\\_report.pdf](https://www.cred.be/sites/default/files/2022_EMDAT_report.pdf)

<sup>7</sup> IFRC (2020c) *World Disasters Report 2020. Come Heat or High Water: Tackling the humanitarian impacts of the climate crisis together.* <https://www.ifrc.org/document/world-disasters-report-2020>

<sup>8</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

<sup>9</sup> GIEC (2022) *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability.* <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/>

<sup>10</sup> Smith KF et al (2014) Global rise in human infectious disease outbreaks. *Journal of the Royal Society Interface*, 11, 20140950. <https://doi.org/10.1098/rsif.2014.0950>

<sup>11</sup> Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2022) *World disaster report 2022*, Genève, 264 p. [https://www.ifrc.org/sites/default/files/2023-03/2022\\_IFRC-WDR\\_EN.0.pdf](https://www.ifrc.org/sites/default/files/2023-03/2022_IFRC-WDR_EN.0.pdf)

plus important que tous les tremblements de terre, sécheresses ou ouragans enregistrés. Des secteurs d'activité et des pans entiers de l'économie ont été ravagés, et selon le Fonds monétaire international, le coût de la pandémie sur l'économie mondiale s'élèvera à 13 800 milliards de dollars US.

Les bouleversements climatiques et aléas naturels ont des conséquences qui dépassent largement les seuls impacts environnementaux. En 2015, à la veille de la COP21 de Paris, un rapport de la Banque mondiale confirmait par exemple le lien entre climat et pauvreté, un de ses auteurs affirmant que « 100 millions de personnes supplémentaires pourraient être pauvres en 2030 à cause du changement climatique si les politiques de développement adéquates ne sont pas adoptées ». La hausse continue des températures, l'augmentation de la fréquence des événements naturels extrêmes et de la pollution sont autant de facteurs qui, indéniablement, auront un impact sur les économies des pays les plus vulnérables, majoritairement agricoles et donc fortement dépendantes du climat.

Aussi, le changement climatique exacerbe les conflits autour des ressources naturelles, obligeant les populations à des migrations forcées, qui par ailleurs tombent dans un vide juridique puisque le statut de réfugié climatique n'existe pas. Enfin, les catastrophes ont de terribles conséquences sur la santé. Ces conséquences sont multiples et affectent aussi bien directement les populations (décès, blessures, maladies, etc.) que l'organisation des sociétés (récoltes, accès à l'eau, l'électricité, etc.), mais aussi les systèmes de santé (accès des secours, approvisionnement de matériels médicaux, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Entre 1998 et 2017, les catastrophes climatiques et géophysiques ont causé 1,3 million de morts et 4,4 milliards de personnes blessées, sans abris, déplacées, ou nécessitant une assistance urgente<sup>12</sup>. Ces chiffres sont amenés à croître dans les années à venir. En effet, d'ici à 2050, 200 millions de personnes pourraient chaque année avoir besoin de l'aide humanitaire internationale à cause, d'une part, des catastrophes climatiques et, d'autre part, des conséquences socioéconomiques des changements climatiques<sup>13</sup>.

Tout cela engendre des crises humanitaires et sanitaires aux causes et modes de gestion spécifiques et dont la multiplication, selon toute prévision, amènera ONG, États, entreprises, institutions internationales à gérer des volumes d'opération en forte croissance à l'avenir. Ce contexte nouveau conduit les acteurs de la société civile et institutions internationales à repenser leur action dans l'optique d'une transition ou articulation plus poussée avec les objectifs du développement durable, et les pouvoirs publics locaux à opter pour des modes innovants de gestion des risques et des catastrophes (nouveaux mécanismes assurantiels, Réduction des risques de catastrophes (RRC) / *Disaster Risk Reduction (DRR)*) et de transition énergétique. Il est donc important de s'interroger sur ce que ces bouleversements environnementaux impliquent à la fois en termes de conséquences pour les populations ainsi qu'en termes de conception et de pratique de l'action humanitaire.

La réduction des risques de catastrophes est définie comme les « efforts méthodiques visant à analyser et à gérer les causes [des catastrophes], notamment par une réduction de l'exposition aux aléas et de la vulnérabilité des personnes et des biens,

---

<sup>12</sup> Centre for Research on the Epidemiology of Disasters, « Economic Losses, Poverty & Disasters, 1998-2017 ».

<sup>13</sup> FICR, *The Cost of doing nothing*, Genève, 2019.

une gestion rationnelle des sols et de l'environnement et l'amélioration de la préparation aux événements indésirables »<sup>14</sup>. L'adoption du cadre de Sendai 2015-2030 par l'instance onusienne de la réduction des risques de catastrophes – l'UNDRR (United Nations Office for Disaster Risk Reduction) – a permis de fixer des priorités et de reconnaître l'impact majeur des changements climatiques sur les populations.

Un des défis majeurs actuels consiste à élargir la gestion des risques de catastrophes, aujourd'hui trop souvent cantonnée à la réponse et au relèvement, vers une approche plus intégrée incluant l'ensemble des phases de la gestion des risques de catastrophes (GRC), à savoir la prévention, l'atténuation / adaptation, la préparation / anticipation, la réponse et le relèvement. En ce sens, il importe donc notamment de mieux comprendre et anticiper les conséquences des programmes d'aide actuels et d'y intégrer de nouvelles dimensions. Celles-ci concernent autant l'analyse des facteurs aggravant la vulnérabilité des territoires et des populations (outre les facteurs géographiques, on pense notamment aux facteurs sociaux, économiques, structurels et infrastructurels) que celle des freins à une bonne gestion de crise (coordination entre les différents acteurs et autorités en présence, enjeux de communication, accès aux régions affectées), ainsi que les questions d'adaptation aux aléas connus et d'anticipation des crises. De nombreuses recherches ont mis en lumière l'importance de prendre en compte dans les politiques de GRC les savoirs et les pratiques mises en place par les populations locales ainsi que leurs compétences (Le Dé et al., 2024<sup>15</sup>). Il s'agit donc aussi d'intégrer ces éléments aux recherches afin de les prendre en compte dans les programmes d'assistance et d'accompagnement mis en place.

L'objectif de l'appel est de permettre la compréhension de nouveaux modèles permettant d'envisager une action de gestion des risques de catastrophes plus adaptée et une amélioration de la résilience des populations dans une perspective de durabilité et dans le respect de leurs besoins et spécificités culturelles. Il invite à explorer les obstacles et perspectives d'une action dirigée localement et à proposer des pistes de réforme de la réponse humanitaire contemporaine, par exemple en identifiant les principes d'une reconstruction éthique, participative et préventive, suite à une catastrophe, et qui tiendraient compte des inégalités sociales, économiques et territoriales de même que des compétences locales.

Les candidats sont particulièrement encouragés à aborder des exemples de meilleures pratiques, notamment celles répondant à une approche plus intégrée incluant la réduction des risques, la préparation, la prévention et l'atténuation, le lien entre l'action d'urgence et le développement, entre l'action humanitaire et l'action sociale.

On sera particulièrement attentifs aux projets permettant de- :

- Qualifier et quantifier de façon innovante et participative les facteurs de vulnérabilité et de résilience qui caractérisent les sociétés soumises à des risques de catastrophes « naturelles »

---

<sup>14</sup> Centre for Research on the Epidemiology of Disasters, « Les données en cas de catastrophe : une perspective équilibrée » in CRED CRUNCH, n° 27, Bruxelles, 2012.

<sup>15</sup> LE DÉ, Loïc, GAILLARD, J. C., BAUMANN, Louise, *et al.* Mesurer la vulnérabilité: de la pertinence de la participation. In Samuel Rufat et Pascale Metzger (eds.) *Vulnérabilité, territoire, population, De la critique aux politiques publiques*, ISTE éditions, 2024, p. 205-221



- Faire émerger les compétences présentes dans les sociétés soumises aux risques de catastrophes « naturelles » et les mettre en dialogue avec les programmes d'intervention et de GRC
- Analyser les freins à l'intégration de ces savoirs et compétences locales dans les politiques et programmes de gestion des risques de catastrophes
- Comprendre les différentes représentations des risques et des catastrophes dont sont porteurs les acteurs en présence lors d'une intervention (habitants, autorités locales et nationales, acteurs humanitaires, experts et scientifiques), et analyser la façon dont ces représentations s'articulent ou entrent en conflit
- Analyser et comparer les spécificités liées à chaque phénomène (matérialité du séisme, de l'inondation, de la coulée de boue ou de l'ouragan par exemple) et ce qu'elles impliquent en termes d'anticipation, de vulnérabilité, de prise en charge et d'atténuation

## **Zone géographique de recherche**

Ces thèmes pourront être abordés empiriquement en France métropolitaine et dans les territoires ultramarins, en Afrique subsaharienne, dans l'océan Indien ainsi qu'au Liban.

Le ou les pays ciblés constituent une entrée empirique pour les recherches. Ils ne correspondent en aucun cas aux nationalités d'éligibilité du candidat.

L'accès au terrain sera conditionné par une évaluation précise des risques remise lors de la candidature et mise à jour avant le départ en prenant soin de vérifier au préalable les recommandations du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères français.

## **Conditions de candidature**

---

Les financements accordés par cet appel de la Fondation Croix-Rouge française ont pour objectif de couvrir le coût de recherches dans le cadre de projets individuels. Toutefois, chaque candidat est libre d'impliquer d'autres personnes s'il le juge nécessaire pour la réalisation de la recherche. Le cas échéant, celui-ci fournira les CV et une présentation des tâches allouées à ces personnes.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- justifier une disponibilité minimum de 6 mois durant l'année consacrée à la recherche ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Les futurs docteurs sont autorisés à candidater à la condition de fournir une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2024**.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

Tout chercheur rassemblant les conditions présentées ci-dessus, qu'il soit titulaire de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) ou non, peut candidater.

Dans le cas de la sélection d'un projet porté par un chercheur titulaire, la collaboration sera formalisée par la signature d'une convention partenariale entre la Fondation et la tutelle du laboratoire d'affiliation du lauréat. Les éventuels frais de gestion inclus dans le budget prévisionnel fourni par le porteur de projet au moment de la candidature ne doivent pas excéder 8 % du montant de la bourse.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les candidats doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être présentés par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 5 mai 2024 à minuit (heure de Paris)**.

La Fondation Croix-Rouge française soutient les chercheurs réfugiés, qu'ils soient francophones ou non, et dans le cadre de dispositifs d'accueil tels que le programme PAUSE. La lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet (voir « Formulaire de candidature » plus loin) doit mentionner dans ce cas l'engagement du laboratoire d'accueil du chercheur réfugié à l'aider à soumettre les rapports d'avancement ainsi que les livrables finaux attendus dans le cadre de la recherche en français.

## **Dépôt de candidature**

---

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site ([www.fondation-croix-rouge.fr](http://www.fondation-croix-rouge.fr)). Après la création de son compte, le candidat accède à son espace personnel depuis lequel il peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature.s.

## **Formulaire de candidature**



Le candidat renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires et éthiques qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel, le cas échéant le CV de chaque personne impliquée dans la réalisation de la recherche ;
  - *pour les candidats titulaires de l'ESR uniquement* : une attestation de l'organisme scientifique d'affiliation certifiant le poste et les fonctions du candidat ;
  - *pour les candidats non titulaires uniquement* : la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale, et du rapport de soutenance de thèse ;
  - *pour les futurs docteurs uniquement* : une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2024** ;
2. une lettre de motivation ;
3. un justificatif de domicile ;
4. un chronogramme détaillé des étapes clés du projet de recherche ;
5. une lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet ;
6. un formulaire d'autoévaluation des risques éthiques liés au projet de recherche ;
7. un budget prévisionnel (*pour les candidats titulaires de l'ESR uniquement*) ;
8. une lettre de référence (optionnel).

Les candidatures en ligne seront ouvertes **du 5 mars 2024 au 5 mai 2024 à minuit (heure de Paris)**. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entraînera le rejet automatique de la candidature. Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats.

## **Processus d'évaluation et de sélection**

Les dossiers de candidature sont évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés, des lauréats des Prix de recherche honorifiques et l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection, incluant des représentants du partenaire de l'appel, établit une proposition de sélection soumise à la gouvernance de la Fondation, qui procède enfin à la sélection finale. Les résultats sont communiqués par mail à tous les candidats au lendemain de cette sélection, soit le **12 juillet 2024**.

## **Modalités du soutien financier**

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira à chaque lauréat :
  - une **bourse de recherche de 19 800 euros** ;

- la possibilité de solliciter une **participation aux frais d'assurance liés au terrain** (pour un montant maximum de **500 euros**).
- De plus la Fondation propose un accompagnement et les avantages suivants :
  - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
  - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
    - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « **Pratiques & Humanités** » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
    - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
    - participation aux « **Rencontres de la Fondation** » ou à d'autres événements de valorisation internationaux
    - création d'un **espace dédié à la recherche** conduite sur le site de la Fondation
  - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat est seul responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- Dans le cas de la sélection d'un projet porté par un chercheur titulaire, la collaboration sera formalisée par la signature d'une convention partenariale entre la Fondation et la tutelle du laboratoire d'affiliation du lauréat. La gestion du financement ainsi accordé conformément au budget prévisionnel fourni lors de la candidature (y compris la rémunération des membres de l'équipe de recherche) relève de la responsabilité du coordinateur ou de la coordinatrice du projet, qui fournira un compte-rendu budgétaire aux échéances fixées par le calendrier scientifique de la Fondation.
- Sur la base de leur appréciation du projet de recherche et de l'auto-évaluation des risques éthiques liés à ce projet et fournie par le candidat, les évaluateurs se prononcent sur la nécessité ou non de soumettre le projet de recherche à un comité d'éthique. Dans le cas où ils se prononcent en faveur d'une telle démarche, le Conseil d'administration de la Fondation attribuera la bourse de recherche sous réserve d'obtention d'un avis favorable d'un comité d'éthique par le lauréat. La recherche ainsi que le versement de la bourse ne débiteront pas, jusqu'à obtention de cet avis favorable. Dans le cas contraire où les évaluateurs ne concluent pas à la nécessité de soumettre le projet de recherche à l'avis d'un comité d'éthique, la recherche ainsi que le versement de la bourse pourront débiter à la date indiquée dans l'appel. Toutefois, la Fondation encourage vivement le lauréat à soumettre son projet à l'avis d'un comité d'éthique, et il rendra compte à la Fondation du résultat de ses démarches dans son 1er rapport d'étape.
- La Fondation procède au versement de la bourse en 4 fois : 3 versements de 5 600 euros, dont le premier intervient après confirmation expresse par le Lauréat, par tout moyen écrit, du démarrage de ses travaux de recherche, et un solde de 3 000 euros à la remise des livrables finaux.
- Le versement de la seconde et troisième tranche de la bourse dépend de la volonté expresse du Lauréat à poursuivre son travail de recherche, dans les conditions visées dans la Convention de recherche, en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues. De même, à défaut de présentation par le Lauréat des deux publications (article scientifique et fiche préparatoire au « Pratiques & Humanités ») et du rapport final de recherche, même si les deux rapports d'étape ont été fournis, il sera mis fin au

versement de la bourse, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.

- Au cas où survient un évènement qui constitue un cas de force majeure ou un évènement visé dans la liste ci-dessus, les obligations des Parties seront automatiquement suspendues et prorogées d'une durée égale au retard résultant de cette survenance. La suspension sera notifiée par la Partie la plus diligente, qui précisera la durée prévisible de cette suspension. On entend par cas de force majeure tout évènement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des Parties. Sont contractuellement considérés comme causes d'exonération un/des évènements suivants, susceptibles par leur gravité de modifier le contexte de la recherche, qui surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche pressenti(s), même s'ils ne répondent pas à la définition de la force majeure et sans qu'il soit besoin de l'établir : révolution, émeutes, guerre civile, guerre interétatique, attentats de masse, instabilité politique majeure, grève générale prolongée, crise économique majeure, crise financière, défaut de paiement du pays, crise bancaire avec faillite(s) bancaire(s) et fermeture temporaire des établissements financiers, catastrophe naturelle, sanitaire, industrielle, technologique, environnementale... Il sera tenu compte de différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires étrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

## **Obligations**

---

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, telles que définies dans la convention d'attribution de financement de la Fondation et ses parties annexes.
- Le lauréat s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le lauréat s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et livrables finaux. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée scientifique organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le lauréat à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le lauréat étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le lauréat consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur qui reste propriétaire de son travail.
- Le lauréat s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.

- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le lauréat dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le lauréat et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

## Calendrier

---

5 mars 2024	Lancement de l'appel à candidatures
5 mai 2024	Clôture des candidatures à minuit (heure de Paris)
Mai – Juin 2024	Evaluation des candidatures
11 juillet 2024	Sélection des lauréats
12 juillet 2024	Annonce des résultats à tous les candidats
Juillet – Août 2024	Signature de la convention d'attribution du financement
1 <sup>er</sup> septembre 2024	Début des recherches
1 <sup>er</sup> septembre – 1 <sup>er</sup> décembre 2025	Fin des recherches et réception des livrables finaux (rapport final, article scientifique et synthèse)

*La Fondation Croix-Rouge française traite, en sa qualité de responsable de traitement, des données personnelles vous concernant pour les besoins de l'étude et du traitement de votre dossier de candidature. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnes habilitées de la Fondation. Vous pouvez retrouver la politique de protection des données personnelles de la Fondation ici : <https://www.fondation-croix-rouge.fr/politique-protection-donnees-personnelles/>*

*Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression sous certaines conditions, d'opposition pour motifs légitimes de vos données et du droit d'obtenir la limitation du traitement. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès.*

*Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'adresse suivante : [contact@fondation-croix-rouge.fr](mailto:contact@fondation-croix-rouge.fr) ou à l'adresse postale suivante : Fondation Croix-Rouge française au 21 rue de la Vanne – CS 90070 – 92126 Montrouge Cedex. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL.*

***Dans le cadre du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme et blanchiment d'argent, tout candidat sélectionné (et le cas échéant toute personne participant à la réalisation de son projet) sera soumis à vérification auprès de notre sous-traitant CSI Web.***

**Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :**

FONDATION CROIX-ROUGE FRANÇAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

[recherche@fondation-croix-rouge.fr](mailto:recherche@fondation-croix-rouge.fr)